

**Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France - 1 rue Lucienne Gérard - 93698 Pantin Cedex**

Extrait du registre des arrêtés du Président

N° 2017-111

MC/MK

OBJET : Examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade d'assistant du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, session 2017. Composition du jury.

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2011-1879 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 11 du décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu l'arrêté n° 2015-153 du 29 avril 2015 donnant délégation de signature à Mme Martine BARBEROUX, directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2017-17 du 11 janvier 2017 donnant délégation de signature à Mme Sarah DESLANDES, directrice générale adjointe,

Vu l'arrêté n° 2016-238 du 21 octobre 2016 portant ouverture de la session 2017 de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade d'assistant du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe,

Vu l'arrêté n° 2016-256 du 15 novembre 2016 fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B et C de la fonction publique territoriale, par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile-de-France, pour l'année 2017,

Vu le procès verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie « B »,

Vu la désignation par le CNFPT d'un représentant appelé à siéger en qualité de membre du jury pour la session 2017 de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade d'assistant du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe,

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20170425-2017-111-AR
Date de télétransmission : 11/05/2017
Date de réception préfecture : 11/05/2017

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution du jury de la session 2017 de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade d'assistant du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe,

Vu la convention pour l'organisation des concours et examens professionnels par les centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Ile-de-France, année 2017,

ARRETE

Article 1 : Le jury de la session 2017 de l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade d'assistant du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, se compose comme suit :

Collège des fonctionnaires territoriaux

François-Xavier BULLOT, bibliothécaire territorial à Arcueil

Muriel CHESA, représentante du personnel de catégorie « B » à la CAP

Armelle FAURE, Présidente du jury, conservatrice territoriale des bibliothèques au département des Yvelines

Laurence GAIDAN, bibliothécaire territoriale à Noisy le grand

Virginie LAYNE, attachée territoriale au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne

Emilie MAISONNEUVE, conservatrice territoriale du patrimoine à Meudon

Collège des personnalités qualifiées

Dominique BOUCHERY, responsable des fonds de langue allemande à l'université de Nanterre

Cyrielle DUROX, chargée de collections muséales au musée Rodin à Paris

Saïma MANSOURI, représentante du CNFPT

Olivier MUTH, directeur des archives départementales des Hauts de seine

Héliène SAGANTA, responsable des archives communales à Eragny-sur-Oise

Délfine VERMILLER, directrice des affaires culturelles et du tourisme à Orsay

Collège des élus locaux

Mamadou Bassirou BARRY, conseiller municipal délégué de Montreuil

Jean-Michel CARIGI, adjoint au maire de Marolles-en-Brie

Christophe CARRERE, conseiller municipal de Crosne

Slimane RABAHALLAH, adjoint au maire de Saint-Denis

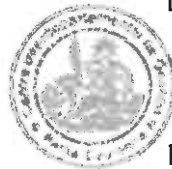
Didier ROUSSEL, suppléant de la présidente du jury, adjoint au maire du Kremlin-Bicêtre

Didier SEGAL-SAUREL, conseiller municipal délégué de Pantin

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 25 avril 2017

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Directrice des concours,



Martine BARBEROUX

Publié par affichage le.....
jusqu'au

au 1 rue Lucienne Gérard
93698 Pantin cedex

Fait à Pantin, le

Pour le Président, et par délégation
La Directrice des concours

Martine BARBEROUX

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20170425-2017-111-AR
Date de télétransmission : 11/05/2017
Date de réception préfecture : 11/05/2017